Conditions principales à remplir pour bénéficier de l'attribution d'un logement social sur le contingent préfectoral réservé aux agents de l'Etat :

- Etre agent de l'État. NB : Les agents des fonctions publiques territoriale et hospitalière ne sont pas éligibles à ce mode de relogement.
- Etre titulaire ou avoir un contrat de travail en cours de validité.
- Être affecté ou muté dans le département du Nord
- Ètre en position d'activité (les dossiers des agents en disponibilité ou retraités seront refusés)
- > Remplir les critères sociaux d'attribution d'un logement social (plafonds de ressources : avis d'imposition N-2)

Vous devez déposer :

Une demande de logement contingenté fonctionnaire auprès du service compétent dont les coordonnées suivent

ET

Une demande de logement social déposée auprès d'un service enregistreur compétent ou sur internet demande-logement-social.gouv.fr (si vous disposez d'une adresse électronique) en créant une demande.

Toute modification du dossier sera à signaler au service enregistreur auprès duquel vous avez déposé votre demande de logement social ou sur internet demande-logement-social.gouv.fr (si vous disposez d'une adresse électronique) en accédant à votre demande.

Coordonnées des services compétents en arrondissements

Arrondissement	Adresse	Correspondants
Avesnes-sur-Helpe	Sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe 1 rue Gossuin CS 80207 59 363 Avesnes-sur-Helpe cedex	03.27.61.59.62
Cambrai	Sous-préfecture de Cambrai Place Fénelon CS 40393 59 407 Cambrai cedex	03.27.72.59.03
Douai	Sous-préfecture de Douai 642, Bd Albert 1er CS 60709 59 507 Douai cedex	03.27.93.59.61
Dunkerque	Sous-préfecture de Dunkerque 27, rue Thiers CS 56535 59 386 Dunkerque cedex 1	03.28.50.59.94
Lille	DDCS – MALO SILFE Cité administrative 175 rue Gustave Delory BP 82008 59 011 LILLE CEDEX	ddcs-silfe@nord.gouv.fr 03.20.18.37.80
Valenciennes	Sous-préfecture de Valenciennes 6, avenue des Dentellières CS 40469 59 322 Valenciennes cedex	03.27.14.59.70